



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Routes

Question orale n° 228

Texte de la question

M. Philippe Bonnacarrere attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le développement des infrastructures routières dans la région Midi-Pyrénées et, plus particulièrement, dans le Tarn, afin de poursuivre le désenclavement de la ville d'Albi et du Castrais. En Albigeois, la R.N. 88 reliant Toulouse à Albi est traitée comme un programme national prioritaire. L'accélération de la modernisation de la liaison routière Toulouse-Castres-Mazamet, dans une perspective de mise en deux fois deux voies, est aussi très importante pour le Tarn. Le développement d'un axe vers la Méditerranée serait un atout supplémentaire correspondant à une vocation naturelle du Tarn. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant à l'inscription au XI^e Plan : 1/ du maximum des travaux sur Castres-Toulouse mais aussi des acquisitions foncières pour la suite du tracé ; 2/ de la demande conjointe d'étude d'avant-projet sommaire d'itinéraire par les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon concernant l'axe Albi-Castres-Mazamet-Méditerranée, la R.N. 112.

Données clés

Auteur : [M. Bonnacarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 228

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1993, page 7286

Réponse publiée le : 10 décembre 1993, page 7357

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 1993